

## Séance du 04 MARS 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni en séance publique, salle de la mairie, le quatre mars deux mil vingt-six à vingt heures sous la présidence de Monsieur CERBELLE Régis, Maire.

**Étaient présents** : M. BAUCHET Michel – M. CERBELLE Régis – M. CHAUVEAU Michel – M. DELISLE Gilles – M. GORGET Yannick - MME HAREAU Claire - MM HORPIN Elie – M. LANCELEUR Jérôme - M. LEGUY Antoine - MME LEMAITRE Jacqueline – M. LEMAITRE Paul-Adrien - M. LESIEUR Yannick - MME ROBERT Stéphanie

**Absente excusée** : MME BERTIN Aurélie

**Secrétaire de Séance** : MME ROBERT Stéphanie

**Nombre de Membres** :                    **En exercice : 14**                    **Présents : 13**                    **Votants : 13**

### **ORDRE DU JOUR**

Information sur le Droit de Prémption Urbain,  
Approbations des CFU (Comptes Financiers Uniques) 2025 Lotissement, Assainissement et Commune,  
Affectations des résultats 2025 Budgets Lotissement, Assainissement et Commune,  
Vote des budgets Primitifs 2026 Lotissement, Lotissement dernière tranche, Assainissement et Commune,  
Indemnités des élus,  
Point sur les travaux,  
Comptes rendus des commissions,  
Questions diverses

Lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal, adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Objet – Décision en matière de préemption urbain**

Aucune demande depuis le dernier conseil municipal.

### **Délibération N° 2026-03-D01 à D04 - Objet : APPROBATION DES CFU 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune expérimente à compter de cette année le Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les résultats de l'exercice 2025 sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget (communal, lotissement - en nomenclature M57 - et réseau chaleur - en nomenclature M14 -) fait l'objet d'un CFU et donc d'une délibération à part entière.

### **Résultat de clôture - Le résumé du CFU du budget principal se présente dans le tableau ci-après :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		294 552.69	246 678.63		246 647.17	295 544.38
Report budget CCAS		991.69		31.46		
Opérations de l'exercice	511 644.50	644 928.43	217 492.51	443 894.63	729 137.01	1 088 823.06
Résultats de clôture		428 828.31	20 245.05			408 583.26

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Restes à réaliser	/	/	34 035.98	18 724.00	15 311.98	
RESULTATS DEFINITIFS		<b>428 828.31</b>	<b>35 557.03</b>			<b>393 271.28</b>

### Proposition d'affectation du résultat :

Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique de l'année 2025 établi conjointement par le comptable public et par Monsieur le Maire, et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 393 271.28 €
- Affectation du résultat d'investissement (compte R 001) : - 20 245.05 €
- Affectation du résultat des restes à réaliser en réserve (compte R 1068) : 35 557.03

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) approuve l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 dressé en collaboration avec le comptable public – service de gestion comptable de Conlie, à savoir :

- La présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal,
- Le résultat de clôture de l'exercice,
- L'état des restes à réaliser en investissement à reporter sur le budget 2025,
- L'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget principal en vue de leur transmission au juge des comptes.

### Résultat de clôture - Le résumé du CFU du budget Assainissement se présente dans le tableau ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		<b>417 663.27</b>		38 871.31		<b>456 534.58</b>
Opérations de l'exercice	11 336.14	29 503.59	12 982.46	30 642.70	24 318.60	60 146.29
Résultats de clôture		<b>435 830.72</b>		<b>56 531.55</b>		<b>492 362.27</b>

### Proposition d'affectation du résultat :

Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique de l'année 2025 établi conjointement par le comptable public et par Monsieur le Maire, et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 435 830.72 €
- Affectation du résultat d'investissement (compte R 001) : 56 531.55 €
- Affectation du résultat des restes à réaliser en réserve (compte R 1068) : 0 €

Après présentation du CFU 2025 du budget Assainissement, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) approuve l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 dressé en collaboration avec le comptable public – service de gestion comptable de Conlie, à savoir :

- La présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement,
- Le résultat de clôture de l'exercice,
- L'état des restes à réaliser en investissement à reporter sur le budget 2025,
- L'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget Assainissement en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Résultat de clôture- Le résumé du CFU du budget Lotissement se présente dans le tableau ci-après :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	145 716.89	145 716.89	132 711.78	132 711.78	278 428.67	278 428.67
Résultats de clôture	/	/	/	/	/	/

**Proposition d'affectation du résultat :**

Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique de l'année 2025 établi conjointement par le comptable public et par Monsieur le Maire, et présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte R 002) : 0 €
- Affectation du résultat d'investissement (compte R 001) : 0 €
- Affectation du résultat des restes à réaliser en réserve (compte R 1068) : 0 €

Après présentation du CFU 2025 du budget Lotissement, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) approuve l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 dressé en collaboration avec le comptable public – service de gestion comptable de Conlie, à savoir :

- La présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement,
- Le résultat de clôture de l'exercice,
- L'état des restes à réaliser en investissement à reporter sur le budget 2025,
- L'affectation du résultat tel que proposée dans le rapport,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget Lotissement en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Résultat de clôture - Le résumé du CFU du budget Lotissement dernière tranche se présente dans le tableau ci-après (aucune opération en 2025 sur ce budget)**

**Délibération N° 2025-04-D05– VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs 2026 pour les budgets suivants :

- Lotissement – Budget 44450
  - o Section de fonctionnement équilibrée à 132 711 € 78
  - o Section d'investissement équilibrée à 132 711 € 78
- Lotissement dernière tranche – Budget 44451
  - o Section de fonctionnement équilibrée à 182 000 € 00
  - o Section d'investissement équilibrée à 182 000 € 00

- Assainissement – Budget 44402
  - o Section d’exploitation équilibrée à 471 713 € 20
  - o Section d’investissement équilibrée à 510 244 € 75
  
- Commune – Budget 44400
  - o Section de fonctionnement équilibrée à 950 452 € 28
  - o Section d’investissement équilibrée à 418 544 € 07

### **Délibération N° 2026-03-D06– INDEMNITES DES ELUS**

Le conseil municipal de la commune de Chantenay-Villedieu

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que depuis la loi du 29 décembre 2019, les indemnités du maire et des adjoints des communes ont été revalorisées,

Considérant que l’indemnité du maire est de droit,

Le conseil municipal décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des d’adjoints, dans la limite de l’enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l’indice brut terminal de la fonction publique (actuellement 1027), conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoints : 11,77 %

**Article 2 :** Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 20 MAI 2020.

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

### **OBJET – QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux logement 8 rue de la libération : fin de travaux prévue début avril, un DPE est à faire,
- Maison d’assistantes Maternelles : les travaux et aménagement pour l’école sont faits, la 2<sup>ème</sup> partie des travaux est prévue aux vacances d’avril,
- Un bilan positif pour le camping,
- M. Le maire lit un courrier adressé par Mme Réjane BLIN au sujet du lampadaire de la rue du Tertre, Mme Blin voulait savoir à quel moment il serait mis en place,
- M. le maire lit le courrier reçu de Laëtitia BOUVET au sujet de la création de la MAM, elle trouve qu’il y a eu un manque de dialogue au niveau du conseil municipal.

**Fin de séance à 22 h**

### **Séance du 04 mars 2026 – délibérations prises du N° 2026-03-D01 à 2026-03-D06**

N° de délibération	Objets
N° 2026-03-D01	Approbation du CFU 2025 Commune
N° 2026-03-D02	Approbation du CFU 2025 Assainissement
N° 2026-03-D03	Approbation du CFU 2025 Lotissement du Cloteau
N° 2026-03-D04	Approbation du CFU 2025 Lotissement dernière tranche
N° 2026-03-D05	Vote des budgets Primitifs 2026
N° 2026-03-D06	Indemnités des élus

<b>Noms et prénoms des membres présents</b>	<b>Signatures</b>
CERBELLE Régis	
BAUCHET Michel	
CHAUVEAU Michel	
HORPIN Elie	
BERTIN Aurélie	<i>Absente excusée</i>
DELISLE Gilles	
GORGET Yannick	
HAREAU Claire	
LANCELEUR Jérôme	
LEGUY Antoine	
LESIEUR Yannick	
LEMAITRE Jacqueline	
LEMAITRE Paul-Adrien	
ROBERT Stéphanie	